

Appel à candidature

Représentants des familles au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) permet aux résidents et aux familles de **donner leur avis et proposer des modifications** sur la vie de l'établissement.

Il se réunit **3 fois par an**.

Tous les 3 ans environ, des élections sont organisées.
Les prochaines élections sont organisées en novembre 2025.



Ces élections permettent aux familles et résidents de désigner leurs représentants au CVS.

Les représentants des familles sont là pour recueillir la parole des autres familles et la transmettre pendant les réunions du CVS.

Les représentants des familles peuvent, pendant le CVS :

- Poser des questions à la direction
- Faire des propositions
- Donner leur avis sur des modifications dans le fonctionnement de l'établissement
- Donner leur avis sur de l'achat de matériels ou des travaux



Les représentants des familles sont accompagnés pendant les réunions par des représentants des résidents, des représentants du personnel et de mandataires judiciaires.

Si vous souhaitez devenir représentant des familles au CVS, vous pouvez candidater.

Pour porter votre candidature, remplissez le coupon-réponse ci-dessous.

Puis renvoyez-le par mail à hopital@hopital-belleme.fr ou par courrier à l'attention du secrétariat de Direction **avant le 31 octobre 2025**.

Des élections seront organisées par la suite et les résultats définitifs affichés.

COUPON-RÉPONSE

Acte de candidature - Représentants des Familles au CVS

(Date limite de réponse : 31 octobre 2025. A renvoyer par mail à hopital@hopital-belleme.fr ou par courrier à l'attention du secrétariat de Direction)

Monsieur/ Madame

Nom de votre proche résident à la Rose des Vents :

Service : ☐ Alizé/Sirocco ☐ Mistral / Galerne ☐ Tramontane ☐ Joran ☐ Zéphyr

Propose sa candidature pour représenter les familles des résidents au Conseil de la Vie Sociale

Date :

Signature :